

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE - MARITIME

ARRETE

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES  
DU DEPARTEMENT

RD 228

Commune de ST JULIEN DE L'ESCAP

LE MAIRE DE ST JULIEN DE L'ESCAP

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie signalisation de prescription) approuvée par arrêté interministériel en date du 7 juin 1977,

VU l'avis de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ST JEAN D'ANGELY,

CONSIDERANT la nécessité d'instituer une limitation de vitesse sur la RD 228, entre les PR 0.150 et 0.300, sur le territoire de la commune de ST JULIEN DE L'ESCAP, afin d'assurer la sécurité des usagers et des habitants,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h sur la RD 228 entre les PR 0.150 et 0.300, sur le territoire de la commune de ST JULIEN DE L'ESCAP.

Les véhicules en provenance de la RD 939 et voulant sortir de l'agglomération sont prioritaires par rapport aux véhicules entrant dans l'agglomération.

**ARTICLE 2 :** Les prescriptions prévues à l'article 1 entreront en vigueur dès que la signalisation réglementaire sera mise en place.

**ARTICLE 3 :** La signalisation sera posée par la Direction Départementale de l'Equipement (subdivision de ST JEAN D'ANGELY) et entretenue par la Commune de ST JULIEN DE L'ESCAP ;

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera affiché dans la commune de ST JULIEN DE L'ESCAP par les soins de Monsieur le Maire.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire de ST JULIEN DE L'ESCAP,

Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement de la Charente Maritime (Subdivision de St Jean d'Angély),

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente Maritime,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre de la Mairie.

affiche le 13.06.2006.

ST JULIEN DE L'ESCAP, le 13 Janvier 2006

Le Maire,

  
Jean-Louis BOUSSIN